



Les façades végétalisées





Cette fiche méthodologique regroupe deux supports à destination de nos membres :

- une fiche synthétique qui reprend les principales étapes de la mise en oeuvre du permis de végétaliser (qui constitue un des principaux moyens pour développer les façades végétalisées) ;
- une modélisation graphique présentant les bénéfices et les moyens pour favoriser la végétalisation des façades. Vous pouvez utiliser librement cette illustration en support de vos réunions publiques ou de travail sur le sujet.



1. Définir un groupe de travail

composé d'élus et de techniciens qui définit la méthode de travail et suit la démarche. L'agent municipal en charge de la végétalisation participative sera intégré (voire animer) à ce groupe de travail.



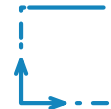
3. Définir les éléments que la commune prend en charge

- Scénario 1 : travaux de découpe + apport de terre végétale + fourniture des plantes - coût moyen : 100 à 130 euros par installation ;
- Scénario 2 : travaux de découpe + apport de terre végétale + fourniture plantes + support (simple ou ferronnerie) - coût moyen : 130 à 200 euros par installation (coût supérieur en cas de belle ferronnerie).



2. Définir le périmètre d'intervention

La commune, le centre-ville ou quelques rues test ? Il est possible de mettre en place progressivement la végétalisation participative (commencer par une rue pour l'étendre au reste de la commune).



4. Définir les types d'aménagement en pied de façade

- Scénario 1 : simple découpe dans le revêtement de surface. Il est conseillé d'éloigner de 5 à 10 cm la percée du pied de la façade et de prévoir une membrane imperméable le long de cette dernière. Nécessite une DICT pour vérifier l'absence de réseaux souterrains (eau, fibre, gaz, etc.).
- Scénario 2 : création d'un muret pour créer un bac de plantation. Permet de protéger la plante et d'être au-dessus des réseaux mais installation plus coûteuse.

5. Rédiger la base de la convention

Nécessité d'un document-cadre spécifiant clairement : le rôle de la collectivité (étude de faisabilité, travaux, apport de terre végétale...) et le rôle de l'habitant (arrosage, entretien...).



6. Promouvoir le dispositif

Prévoir une communication digitale (sur le site internet de la commune, sur les réseaux sociaux...) et éventuellement le publipostage (flyer dans la boîte aux lettres des habitants ciblés...).



7. Organiser une réunion publique de sensibilisation

Inviter tous les riverains du quartier ciblé.



8. Réaliser les plantations

Suivre les demandes des habitants, réaliser les études de faisabilité (DICT...) et faire les travaux de plantation.



9. Suivre la démarche



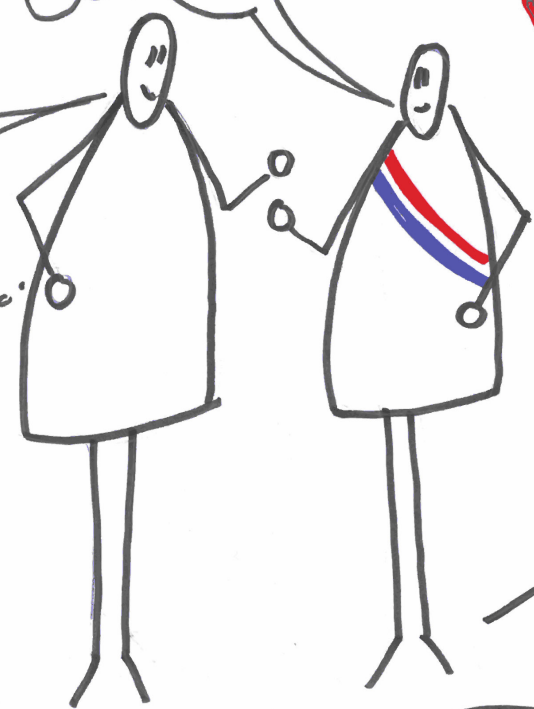
LES BÉNÉFICES

LA VÉGÉTALISATION DES FAÇADES

• ÇA CHANGE LA PERCEPTION DES RUES DE MA COMMUNE !
 • C'EST PAS CHER !!!

• C'EST BEAU !
 • C'EST BON POUR LA BIODIVERSITÉ
 • ÇA RA FraîCHIT

JE PEUX MÊME LE FAIRE CHEZ MOI ! ❤️



COMMENT LA FAVORISER ?

L'EXEMPLE DU PERMIS DE VÉGÉTALISER

4 PASSER UNE CONVENTION

2 DÉFINIR UN PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

5 PLANTER

1 DÉFINIR UNE ÉQUIPE PROJET-ÉLUS-TECHNICIENS

3 COMMUNIQUER
 TRÉUNION PUBLIQUE

UN PETIT TROU SUFFIT



3 POINTS DE VIGILANCE

BIEN CHOISIR L'ESSENCE EN FONCTION DE L'ORIENTATION

ARROSER LES 3 PREMIÈRES ANNÉES
 ASTUCE : PAILLAGE

DISTANCE ENTRE MUR ET TROU
 ASTUCE : MEMBRANE IMPERMÉABLE

